

Renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escout



DOSSIER DE PRESSE



3 questions à Emmanuel Cau

Vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat



Qu'attendez-vous des signataires des Chartes des Parcs naturels régionaux pour les douze prochaines années ?

Les deux décrets des Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escout classent en parc naturel régional les territoires de 131 communes pour le premier et de 55 communes pour le second.

Ces 186 communes volontaires le savent, c'est une valorisation du territoire, une reconnaissance, une réelle opportunité d'évolution et de transformation durable de ce territoire...acquis après plus de 4 années de travail pour l'élaboration partagée de ces nouvelles chartes.

Ces 186 communes récompensées savent aussi qu'elles se sont engagées pour 12 années pour mettre en œuvre et en application ces 2 nouvelles chartes ambitieuses avec les acteurs et la population. Chartes au service et au bénéfice du développement de leur territoire, mais aussi, par ricochet, au bénéfice de l'ensemble de la région

C'est pourquoi, parce qu'elles intègrent les priorités politiques du Conseil régional en matière d'aménagement du territoire, d'agriculture, d'économie en accord avec les enjeux climatique et biodiversitaire, les 186 signataires sont assurés de l'engagement et de l'accompagnement régional. Nous continuerons d'avancer ensemble !

Quel sera l'investissement de la Région dans la mise en œuvre de ces deux nouvelles Chartes ?

Comme pour les précédentes chartes, la Région sera donc au rendez-vous. Elle est le principal financeur au côté des communes de cette mise en œuvre.

Ce soutien s'effectue à différents niveaux. Celui de l'ingénierie de projet, de l'animation et de la communication développées par et sur les parcs grâce au Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux. Celui du soutien aux projets des parcs dans la cadre de l'ensemble des politiques du Conseil régional.

En 2010, les 3 parcs naturels auront bénéficié d'un soutien de la Région de plus de 8 millions d'euros au seul titre de cette politique des parcs.

Quel rôle joue les Parcs naturels régionaux sur le territoire ?

Les Parcs naturels régionaux doivent être des territoires d'excellence pour notre région. Par ce label, et par cet engagement des communes autour des chartes de parc, la Région investit et soutient davantage ces territoires qui concentrent la concrétisation des politiques régionales.

Je pense plus particulièrement à la déclinaison sur ces territoires des priorités du SRADT et des deux DRA pour la maîtrise de la périurbanisation et pour la Trame Verte et Bleue.

Vous l'aurez compris, de fait, les Parcs naturels régionaux sont des territoires qui montrent l'exemple et ouvrent la voie à tous les autres territoires de la région.

Sommaire

Communiqué de presse - Les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escout obtiennent leur renouvellement de classement pour 12 ans

Les Parcs naturels régionaux, acteurs essentiels du territoire

Le rôle des signataires des chartes

Le Parc naturel régional de l'Avesnois et les objectifs de sa charte

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout et les objectifs de sa charte

Rendez-vous en 2011 pour le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Annexes

Les étapes d'une révision de Charte

Carte des 3 Parcs naturels régionaux

Décrets :
- n° 2010-1053 du 3 septembre 2010 portant sur le classement du Parc naturel régional de l'Avesnois
- n° 2010-1021 du 30 août 2010 portant sur le classement du Parc naturel régional Scarpe-Escout

Les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escout obtiennent leur renouvellement de classement pour 12 ans

Lancées par la Région en mai 2006 et après un travail partenarial de plus de 4 ans, les révisions de chartes des Parcs naturels régionaux ont abouti aux renouvellements de classement de ces deux territoires par décret du Premier Ministre, le 30 août pour Scarpe-Escout et le 3 septembre pour l'Avesnois.

Le renouvellement est une reconnaissance nationale. Il récompense la qualité du travail partenarial réalisé par toutes les collectivités locales concernées ainsi que la participation de la population à l'élaboration d'un projet ambitieux de développement pour ces deux parcs.

Mais loin d'être une fin en soi, ces reconductions de classement laissent place maintenant à la mise en œuvre des nouvelles chartes pendant les 12 années à venir, ce qui relève à la fois de la responsabilité des signataires de ces chartes (Etat, Région, Département, communes) mais également de l'adhésion et de l'implication au quotidien des habitants de ces deux territoires d'exception.

Pour l'Avesnois, 131 communes, et pour Scarpe-Escout, 55 communes ont vu reconduire leur classement en Parc naturel régional jusqu'en 2022.

A quoi servent les chartes des Parcs ?

Chaque Parc naturel régional s'organise autour d'une Charte qui fixe les objectifs de préservation et de développement du territoire pour 12 ans.

Qui participe à leur mise en œuvre ?

Les chartes impliquent désormais la responsabilité des signataires et des habitants de ces territoires à mettre en œuvre les objectifs fixés pour les douze prochaines années.

L'Europe, l'État, la Région et le Département mobilisent des financements spécifiques pour ce territoire. Les habitants et les professionnels de la commune adhérente bénéficient ainsi de programmes uniques et d'expérimentations menées exclusivement dans le Parc : appui de projets scolaires sensibilisant au territoire, mise en place de circuits courts pour l'agriculture, gestion adaptée de sites naturels, restauration de la biodiversité, aide à la plantation d'essences locales, protection de la ressource en eau, écocardes, création et entretien de circuits de randonnée, création d'une filière locale de bois-énergie, etc.

Une concertation élargie

Les habitants ont été consultés lors de deux enquêtes publiques organisées par la Région en avril et mai 2009. Durant un mois, tous les citoyens, sans exception, ont eu la possibilité de s'exprimer sur des choix en matière d'aménagement et de développement économique, social et culturel, mais également en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain. Les collectivités locales, les entreprises et associations ont été également invitées à participer tout au long de la procédure de révision.

Les Parcs naturels régionaux, acteurs essentiels du territoire

La Région Nord-Pas de Calais compte trois Parcs naturels régionaux sur son territoire : Avesnois, Scarpe Escaut et Caps et Marais d'Opale.

Qu'est ce-un Parc naturel régional ?

Créé pour une durée de 12 ans à l'initiative de la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire, un Parc naturel régional est un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel, à la fois remarquables et fragiles, nécessitent d'être protégés et valorisés par la mise en œuvre d'une politique innovante qui soit également respectueuse de l'environnement. C'est également la Région qui est responsable de la procédure de renouvellement de classement.



Comment ça marche ?

La structure de décision du Parc naturel régional est un syndicat mixte, composé d'élus communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux ainsi que de représentants des organismes consulaires.

Le Parc s'organise autour d'une charte, projet fédérateur réunissant l'ensemble des forces vives de son territoire, qui fixe les orientations et les objectifs de préservation et de développement pour ces 12 années. Cette charte a valeur de contrat car elle engage les collectivités (communes, intercommunalités, Département, Région, Etat) à mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire.

A l'issue de la période de 12 ans, un nouveau projet de charte doit être proposé par la Région à l'Etat afin que celui-ci reconduise le label « Parc naturel régional » pour les 12 prochaines années. C'est ainsi que la Région Nord-Pas de Calais a lancé en mai 2006 la révision des chartes des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escaut qui ont abouti au renouvellement de classement de ces deux territoires pour 12 années supplémentaires.

Les Parcs naturels régionaux en quelques chiffres...

Le Nord-Pas de Calais est le berceau des Parcs naturels régionaux puisque c'est dans cette région qu'est né, en 1968, le premier Parc de France, St Amand/Raismes aujourd'hui Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Depuis, deux autres parcs l'ont rejoint : Caps et Marais d'Opale et Avesnois.

La France compte **46 Parcs naturels régionaux** regroupés en Fédération, dont **3 en Nord-Pas de Calais : Avesnois, Scarpe Escaut et Caps et Marais d'Opale**. A l'échelle régionale, ces territoires représentent **80% de la biodiversité, 21% des communes, 25% du territoire et 13% de la population régionale**.

Le rôle des signataires des chartes

Chaque charte a valeur de contrat puisqu'elle engage les collectivités (communes, intercommunalités, Départements, Région, Etat) à mobiliser tous ensemble les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire.

La Région Nord-Pas de Calais mobilise ses politiques publiques et contribue au financement du fonctionnement des trois syndicats mixtes. Elle soutient les programmes d'actions du territoire dans le cadre de conventions d'objectifs établies par période de trois ans.

Toute l'action régionale bénéficie des expériences des parcs pour un développement durable du territoire permettant au Nord-Pas de Calais d'être pionnier sur les grands enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle en particulier sur deux objectifs :

- **la lutte contre le changement climatique** en développant des politiques ambitieuses et alternatives en matière d'énergie et de gestion des déchets,
- **la promotion de nouvelles conceptions de développement des villes** pour limiter leur étalement et préserver ainsi les espaces agricoles et naturels.

Une organisation spécifique en Nord-Pas de Calais

En 1978, la Région Nord-Pas de Calais s'est doté d'un outil d'ingénierie d'appui aux Parcs : « Espace naturel régional », devenu en 2003 « Espaces Naturels Régionaux (ENRx) ». ENRx est animé par les élus de la Région Nord-Pas de Calais et des 3 Parcs naturels régionaux. Il a notamment pour vocation de contribuer à la mise en œuvre des chartes des Parcs, de transférer les expériences et savoir-faire développés dans les Parcs à l'échelle de toute la région et de contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales.

Les communes et intercommunalités contribuent à la mise en œuvre des chartes de leur parc respectif en mobilisant leurs compétences notamment en matière de gestion de l'espace et de préservation de l'environnement.

Membre des syndicats mixtes des Parcs Scarpe- Escaut et Avesnois, **le Département du Nord contribue aux actions menées par les Parcs.** Le travail conduit en étroite collaboration pour la réalisation d'opérations de proximité dans les domaines du développement agricole, de la protection de l'environnement et du développement social, facilite la mise en cohérence des politiques locales, en termes d'aménagement et de développement rural.

Conscient qu'il possède un territoire d'exception, **le Département du Pas-de-Calais** s'est depuis toujours engagé avec force à **préserver et valoriser ses richesses naturelles et son patrimoine bâti.** Il travaille ainsi avec conviction avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur de nombreux projets environnementaux, paysagers et de développement local.

L'Etat est aussi un partenaire des Parcs naturels régionaux auxquels il apporte **soutien financier, administratif et technique tout au long des révisions de Charte et de leur application.** Par la délivrance du label «Parc naturel régional» pour 12 ans, l'Etat reconnaît la valeur et la qualité de l'environnement et du cadre de vie des territoires classés en Parc.

Une nouvelle instance pour la mise en œuvre des chartes

Avec la Région, l'ensemble des signataires sont représentés dans les syndicats mixtes des Parcs ainsi qu'au sein de la **Conférence des signataires**, nouvelle instance qui veillera à la mobilisation des politiques publiques pour la mise en œuvre des chartes et qui en mesurera régulièrement l'état d'avancement.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois

Un territoire d'exception

Des villes fortifiées à ses imposants massifs forestiers, en passant par le célèbre Val Joly, le Parc naturel régional de l'Avesnois se vit et se découvre. Prairies bocagères, forêts de feuillus, vergers en fleurs, rivières sinueuses, moulins au bord de l'eau, kiosques à danser au cœur des villages, oratoires en pierre bleue... en font un territoire d'exception.

Fiche d'identité du PNR de l'Avesnois

131 communes
150 551 habitants
118 000 hectares

Création du Parc en 1998

Un projet partagé

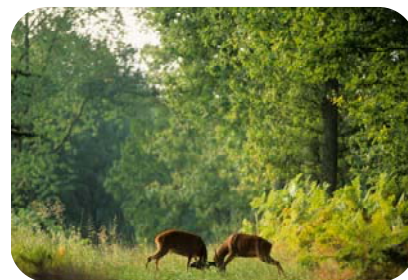
Créé en mars 1998, le Parc naturel régional de l'Avesnois est marqué par l'activité agricole, les paysages de bocages et de forêts traversés par de nombreux cours d'eau. La mission du syndicat mixte de gestion du Parc est de mettre en œuvre un projet de développement durable fondé sur la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur de ce patrimoine remarquable, en étroite partenariat avec les acteurs locaux, habitants, les communes et désormais les intercommunalités.

Accompagner les acteurs locaux

La nouvelle charte du Parc le positionne comme un véritable atout pour les élus et acteurs locaux, mettant à leur disposition une ingénierie et des outils afin d'accompagner leurs initiatives en faveur d'un développement durable du territoire.

Ce positionnement se traduit de façon concrète dans plusieurs actions menées depuis la création du Parc en 1998, et dans celles qui devraient voir le jour dans les années à venir :

- proposer des sessions de formation / de sensibilisation à l'intention de différents publics : chantier - école de restauration d'un édifice ancien avec des agents communaux, session de sensibilisation à l'urbanisme durable pour les agents instructeurs des permis de construire, conseils et démonstrations de taille et d'entretien d'une haie ou d'un verger pour les particuliers,...
- accompagner les organisateurs de manifestation dans la démarche éco-événements
- coordonner les acteurs touristiques pour la promotion de la Destination Avesnois (communication collective, présence dans les salons, actions marketings, éco diagnostics des équipements, ...)
- créer des mares pédagogiques dans les écoles
- réaliser un « porter à connaissance » et accompagner les communes dans l'élaboration (ou la révision) de leurs documents d'urbanisme
- conseiller les agriculteurs ou les carriers, par exemple, pour l'intégration paysagère de leurs exploitations, de leurs bâtiments, ...



La Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010-2022

Vocation 1 - Un territoire réservoir de la biodiversité régionale

L'Avesnois est un territoire riche de ses espaces naturels, reconnus pour leurs intérêts faunistique et floristique. Au sein de la région Nord-Pas de Calais, il constitue aussi un espace-ressource. A la fois par la diversité de ses milieux - forêts, bocages, zones humides et aquatiques, pelouses calcicoles - mais aussi par la qualité de sa ressource en eau, appelée à alimenter de manière solidaire les parties du département du Nord moins favorisées.



→ Objectifs

- préserver et développer la quantité et la qualité des espaces naturels à haute valeur patrimoniale,
- promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces naturels ruraux,
- préserver et renforcer la biodiversité remarquable,
- placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité.

Vocation 2 - Un territoire qui renouvelle sa ruralité

Marqué par sa grande richesse naturelle, l'Avesnois est aussi un territoire de vie qui veut conserver sa population et des activités, agricoles notamment, garantes d'un maintien de la qualité du paysage, et un territoire d'expérimentation du développement durable.

→ Objectifs

- développer des services à la population adaptés aux évolutions de la demande sociale : logement, transports collectifs, service de proximité, services culturels, éducation citoyenne,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture,
- penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels,
- aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines,
- préserver la ressource en eau
- participer à la lutte contre le changement climatique
- promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable

Vocation 3 - Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer

Cette troisième ambition situe les aspects économiques dans une perspective de développement durable. Il s'agit ici de promouvoir des actions qui permettront un développement économique respectueux de l'environnement en s'appuyant sur les potentiels du territoire (paysage, biodiversité, ressources humaines...).

→ Objectifs

- valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois,
- soutenir les démarches collectives qualifiantes (AOC, labellisation...),
- développer la filière pierre,
- fédérer les acteurs de la forêt publique et privée autour d'une Charte forestière territoriale
- développer et structurer le tourisme, autour de la Charte européenne du tourisme durable
- développer l'économie touristique,
- développer l'entrepreneuriat et l'emploi solidaire pour une économie partagée
- développer une économie durable.

Contact :

Maison du Parc de l'Avesnois
4 Cour de l'Abbaye-BP 11203 - 59550 Maroilles
03.27.77.51.60 / www.parc-naturel-avesnois.fr
contact@parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est l'aîné des 46 Parcs naturels régionaux de France. Il forme aujourd'hui un ensemble de 55 communes envié pour la qualité de ses paysages, l'harmonie de son développement et son engagement solidaire. Depuis 12 ans, il forme avec son voisin belge, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le premier parc naturel transfrontalier, sous le nom de Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Des communes engagées

Les communes membres du Parc naturel régional concilient progrès économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Elles sont accompagnées par l'équipe du Parc pour mettre en place toute action dont l'objectif est de contribuer à un aménagement équilibré du territoire, gérer de façon harmonieuse les milieux naturels et les paysages, développer l'activité économique locale sans nuire à la qualité de l'environnement, contribuer au bien-être social et à l'offre culturelle du territoire ou sensibiliser tous les publics à la richesse de leur environnement.

Assistant des communes pour mettre en place des actions favorisant un développement équilibré entre environnement et économie, l'équipe du Parc appuie aussi directement d'autres publics, comme les enseignants, les agriculteurs ou les acteurs du tourisme durable. Les opérations menées ensemble contribuent à la qualité de vie des habitants : une agriculture dynamique, un patrimoine rural dense (censes, chapelles, pigeonniers, ...), des sites naturels de grande valeur écologique (zones humides, forêts domaniales, ...), un patrimoine minier riche (chevalements, carreaux de fosses, étangs, terrils, ...).

Le Parc en chiffres

55 communes
adhérentes
2 communes
associées
194 000 habitants
48500 hectares dont
13000 en site naturel

Création du Parc en 1968

Sensibiliser les citoyens à la qualité de leur cadre de vie

Une des missions du Parc est de sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels, les publics scolaires et les habitants à la fragilité de leur environnement, dans le but de préserver un territoire où il fait bon vivre, travailler, habiter, se promener, sans compromettre les ressources naturelles d'aujourd'hui et de demain. Auprès des habitants, cette mission se concrétise par exemple par la création de circuits de randonnée (pour éviter les passages de piétons hors des sentiers), l'animation d'équipements comme la Maison de

la Forêt à Raismes (pour expliquer les ressources forestières), les permanences de conseils en plantation pour les habitants dans les mairies (pour privilégier les essences qui répondent aux besoins de la faune locale), la présence d'écogardes (pour sensibiliser les citoyens à leur environnement), la restauration de patrimoines bâtis (pour protéger l'héritage culturel), la création de jardins naturels dans les écoles et les communes (pour expliquer la biodiversité)...



Favoriser un développement durable

Le Parc vient également en appui d'acteurs économiques comme les agriculteurs pour les aider à se diversifier, à collecter leurs déchets, à développer des cultures sans produits phytosanitaires, à préserver des prairies pour l'élevage ou encore à bénéficier de mesures environnementales mises en place par l'État. Il accompagne les maires pour concevoir de façon durable des projets de lotissements, des centres de village ou des zones d'activités à haute qualité environnementale, intégrant des éclairages ou des bâtiments publics économes en énergie.

La Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout 2010-2022

Cette Charte est transfrontalière. Elle s'appuie sur un engagement commun entre le Parc naturel régional Scarpe-Escout (France) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique). L'objectif étant de conforter à terme le Parc naturel transfrontalier du Hainaut, doté d'un véritable statut juridique.

Vocation 1 - Une Terre de solidarités où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et d'habiter son territoire

Les principales mesures visent à porter un coup d'arrêt aux effets négatifs de l'étalement urbain et à la consommation débridée d'espaces. Il s'agit d'inventer dans ce territoire périurbain, une nouvelle manière d'occuper ou d'utiliser l'espace, plus parcimonieuse et respectueuse des identités locales et des espaces naturels et agricoles. Elles visent aussi à imaginer de nouvelles formes de vivre ensemble pour instaurer davantage de cohésion et de solidarité entre une diversité d'individus pour réduire les clivages sociaux.

→ Objectifs

- adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste
- favoriser un « mieux-vivre » ensemble et réduire les clivages sociaux entre les différents territoires du Parc
- développer la coopération et la solidarité territoriale

Vocation 2 - Scarpe-Escout, Terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier... forment le caractère rural et les identités du territoire transfrontalier

Les principales mesures de cette vocation visent à conforter et préserver les ressources biologiques et paysagères du territoire, biens précieux pour l'ensemble des habitants de la région.

L'approche stratégique se veut systémique, seule façon par une gestion intégrée du territoire de préserver la ressource en eau, la biodiversité et la qualité de celui-ci à travers la trame écologique et paysagère.

→ Objectifs

- préserver et restaurer les réseaux écologiques
- renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière
- préserver et valoriser le caractère des paysages



Vocation 3 - Scarpe-Escout, Terre d'un développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc sont créatrices d'activités économiques

Les principales mesures visent à faire de ce territoire attractif pour vivre et habiter un territoire pour travailler et entreprendre. Il s'agit de porter une ambition économique valorisant le local, la diversité, la qualité et les ressources locales comme facteurs de compétitivité du territoire en fortifiant le commerce et l'artisanat dans les villages, en développant une économie assise sur des produits et activités valorisant l'identité, les savoir-faire et les valeurs du territoire, en soutenant une agriculture périurbaine diversifiée exploitant des créneaux porteurs de valeur ajoutée (élevage, maraîchage, agriculture respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement...).

→ Objectifs

- lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique, en particulier agricole
- développer des activités valorisant l'identité et les ressources locales du territoire
- encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement

Vocation 4 - Scarpe-Escout, Terre de mobilisation où les individus s'engagent en faveur du territoire transfrontalier

Les principales mesures visent à susciter l'adhésion et la mobilisation des habitants et acteurs du territoire. Face aux enjeux du territoire et à des enjeux plus globaux (changement climatique, perte de biodiversité...), la mobilisation ne peut être que collective pour mettre en oeuvre ce projet de développement durable du territoire. Et dans ce Parc le plus densément peuplé de France, cet impératif se fait plus pressant encore. Cet engagement de chacun passe par le renforcement d'une démarche qui est de sensibiliser et faire connaître, aider à mieux comprendre, susciter l'envie et donner les moyens d'agir et de s'investir pour répondre aux enjeux complexes du territoire et d'ailleurs.

→ Objectifs

- connaître et faire connaître pour partager les valeurs et les enjeux du territoire
- déployer la sensibilisation et l'éducation au territoire
- donner les moyens d'agir pour développer une citoyenneté et une coopération active
- agir sur le territoire à travers la coopération européenne et internationale

Contact :

Maison du Parc Scarpe-Escout
357 rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
03.27.19.70.70 / www.pnr-scarpe-escout.fr / contact@pnr-scarpe-escout.fr



Rendez-vous en 2011 pour le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale

Un territoire remarquable entre Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer

La façade littorale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de part et d'autre du détroit du pas de Calais, est marquée par la richesse exceptionnelle des paysages et des milieux naturels. A l'intérieur des terres, de vastes massifs forestiers se conjuguent à un bocage vallonné pour composer un décor rural verdoyant. Puis, les collines d'Artois, domaine de la grande culture, bordées d'une crête boisée, s'achèvent en pentes douces dans les terres humides dont le marais audomarois est l'emblème.

C'est ce patrimoine remarquable, associé à la volonté exprimée par les élus locaux, départementaux et régionaux d'en assurer la protection et la valorisation dans une optique de développement durable, qui a permis l'attribution du label Parc naturel régional.

Fiche d'identité du Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale

152 communes
186 000 habitants
130 000 hectares

Création du Parc en 2000



Point sur la révision de charte

Lancée par la Région en avril 2008, la révision de charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est actuellement à mi-parcours. L'année 2010 a été consacrée à l'enrichissement de l'avant-projet notamment suite aux avis intermédiaires des instances nationales et 2011 devrait voir s'organiser l'enquête publique destinée à recueillir l'avis des habitants sur le devenir de leur territoire.

Contact :

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22 – 62142 Colembert
03 21 87 90 90 / info@parc-opale.fr / www.parc-opale.fr



Les étapes d'une révision de charte

La procédure de révision de charte dure 3 à 4 ans et se déroule en plusieurs étapes :

- 1. un état des lieux est réalisé**
 - . Évaluation de la Charte précédente,
 - . Définition des enjeux de la nouvelle Charte.

- 2. l'avant-projet de Charte est rédigé**
 - . Il est soumis pour avis intermédiaire aux Instances nationales (Ministère en charge de l'environnement, Conseil National pour la Protection de la Nature, Fédération nationale des Parcs...),
 - . Leurs observations sont intégrées dans le projet de Charte,
 - . Le Président du Conseil régional arrête ensuite le projet de Charte.

- 3. le projet de Charte est soumis à enquête publique**
 - . La Région invite les habitants à exprimer leur avis sur le projet de Charte,
 - . Les remarques exprimées à cette occasion sont consignées dans un rapport d'enquête,
 - . Le projet de Charte est éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

- 4. le projet de Charte est soumis à l'approbation des collectivités**
 - . À l'issue de l'enquête publique, les communes, intercommunalités et Départements concernés, sont invités à approuver le projet de Charte,
 - . Le projet définitif, enrichi de tous les commentaires, est également soumis à l'approbation du Conseil régional.

- 5. le projet de Charte est approuvé par l'Etat**
 - . Le projet de Charte est soumis pour avis final aux Instances nationales (Ministère en charge de l'environnement, Conseil National pour la Protection de la Nature, Fédération nationale des Parcs...),
 - . Après avis favorable des Instances nationales, un décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'environnement renouvelle le classement du Parc naturel régional pour une durée de 12 ans.

